



## SYNDICAT CGT CONSEIL DEPARTEMENTAL 64

Sandra PEREIRA-OSTANEL – Secrétaire générale ☎ 06.03.21.65.04.

Eric FORCELLINO – Secrétaire adjoint ☎ 06.73.93.10.51.

✉ [syndicat-cgt@le64.fr](mailto:syndicat-cgt@le64.fr) – Site CD64 → <https://cgtle64.wordpress.com>

## Pour l'augmentation de nos traitements Il faut augmenter le point d'indice !

La CGT se mobilise activement pour la revalorisation de la valeur du point d'indice, élément essentiel du traitement des fonctionnaires. Le point d'indice est l'élément qui détermine la rémunération de tous les fonctionnaires, qu'ils soient de l'État, de l'Hospitalière ou de la Territoriale. Actuellement cette valeur est fixée à 4,92 €.

Pour déterminer votre traitement brut, il vous suffit de multiplier cette valeur du point d'indice (4,92 €) par votre indice majoré mentionné sur votre bulletin de paie.

### Par exemple :

*Un adjoint technique principal de 1ère classe au 10ème échelon de son grade percevra un traitement brut de 2 328 €, calculé comme suit :*

➔  $\text{Indice majoré } 473 \text{ (sur le bulletin de paie)} \times 4,92 \text{ € (valeur du point d'indice)} = 2\,328 \text{ €}$ .

L'augmentation du point d'indice profite à l'ensemble des salariés en revalorisant l'ensemble des grilles de traitement. Cela se traduit par une hausse de salaire proportionnelle à votre grade, améliorant ainsi votre pouvoir d'achat et vos conditions de vie. Il faut savoir que nombre de nos collègues ne perçoivent aucun régime indemnitaire (primes) et d'autres de très faible valeur.

Opter pour un système basé sur le point d'indice assure une stabilité salariale, à l'abri des fluctuations des primes et garantit une pension de retraite basée sur le traitement.

Cependant, les décisions des gouvernements successifs ont gelé la valeur du point d'indice, voire proposé des ajustements partiels, entraînant une érosion du pouvoir d'achat estimée à 20%.

Les gouvernements successifs n'ont pas répondu aux attentes salariales, préférant instaurer des primes pour apaiser les tensions croissantes.



**Le RIFSEEP est un régime indemnitaire aléatoire (Primes), il divise les agents et il permet aux élus d'avoir la main mise sur les salariés, puisque une partie de notre salaire dépend d'eux !**

**Il va encore un peu plus loin dans la casse de notre statut, la casse du service public puisque on ne fait plus référence aux grades ni aux qualifications mais aux fonctions occupées. D'un régime indemnitaire de grades avec des clauses précises, nous passons à un régime indemnitaire flou qui peut varier et surtout être injuste ! Il est crucial de souligner que les primes ne sont pas prises en compte pour le calcul de la retraite.**

### Les propositions de la CGT

- Augmenter la valeur du point d'indice à 6 €
- Intégrer les primes dans le traitement de base
- Reconfigurer les grilles de traitement en fonction des qualifications
- Augmenter immédiatement la valeur du point d'indice de 10% tout en l'indexant sur l'inflation



Il est urgent d'agir ! Exigeons dès cette année une revalorisation significative de la valeur du point d'indice pour une reconnaissance juste et équitable de notre travail.

**Journée d'Action Fonction Publique le MARDI 19 Mars 2024**

Le 22 janvier 2024